

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mérignac - Saint-Médard-en-Jalles - Le Haillan - Projet global de développement  
d'un Technoparc. Mise en place de la concertation - Autorisation**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le territoire Nord-Ouest aéroport, couvrant les communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan, a été retenu dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Economique approuvée le 17 janvier 2003, comme Site d'Intérêt Métropolitain dédié, prioritairement, à l'industrie et à la maintenance aéronautique ainsi qu'à la logistique.

En raison de la présence de l'aéroport international, ainsi que d'un bon niveau de desserte, ce territoire a favorisé le développement de nombreuses zones d'activités et parcs d'affaires.

Il joue avec l'existence d'un complexe majeur basé sur des industries aéronautiques spatiales et de défense, un rôle important dans le développement socio-économique de l'agglomération bordelaise.

Cependant, le vieillissement des parcs les plus anciens et la sous occupation des parcs les plus récents, ainsi que la dispersion géographique des entreprises au sein d'espaces globalement peu structurés, conduit à la définition d'un territoire économique qui manque de lisibilité.

Pour ces raisons, il est envisagé en étroite collaboration entre les villes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, du Haillan et de la Communauté Urbaine, d'engager des actions opérationnelles visant à conforter et organiser le développement du SIM Nord-Ouest Aéroport, délimité sur le plan joint en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme reprenant les dispositions des lois n° 85/779 du 18 Juillet 1985, n° 88/1202 du 30 décembre 1988 et n° 2000/1208 du 23 décembre 2000, il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux, Etablissement Public compétent en matière d'urbanisme, délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole avant toute opération d'aménagement réalisée par la commune,

ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune.

Cette concertation s'effectuera sur le périmètre du SIM Nord-Ouest Aéroport tel que reflété sur le plan joint en annexe, en étroite association avec les communes concernées qui prendront toutes les mesures d'application matérielle y afférentes, conformément à une délibération prise par leur Conseil Municipal respectif.

Un registre et un dossier, en 4 exemplaires, seront mis à la disposition du public en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles, à savoir :

- Un au siège de la Mairie de Mérignac,
  - Un au siège de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles,
  - Un au siège de la Mairie du Haillan,
  - Un au siège de la Communauté Urbaine
- et pourront y être consultés aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

Le dossier comportera :

- la présente délibération,
- Une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et les grandes lignes de l'impact du dossier,
- Un plan déterminant le périmètre du projet envisagé.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairies de Mérignac, de Saint-Médard-en-Jalles, du Haillan et au siège de notre Etablissement Public, la publicité de cette concertation sera effectuée par insertion dans le journal Sud-Ouest.

La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse avant la délibération du Conseil de Communauté visant à en approuver le bilan.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en place les modalités de la concertation en accord avec les municipalités de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
21 OCTOBRE 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

